



Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 21 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un juin, les membres du Comité Syndical du SIAS de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du CIAS sur la convocation qui leur a été adressée le 13 juin par le Président, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, LALLIER Solange, DEKHAR Nadia, BESOZZI Daniel
Absents excusés	HOZÉ Michel procuration à BESOZZI Daniel
Absents non excusés	

La séance est ouverte à 8h00 sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Mr le Président donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et demande à rajouter un point pour une demande de subvention DETR modifiée.

ORDRE DU JOUR

- 1. Bâtiment ALSH Flévy : Réactualisation des honoraires de la maîtrise d'œuvre et des bureaux**
- 2. Bâtiment ALSH Flévy : Demande de subvention Enveloppe Parlementaire**
- 3. Bâtiment ALSH Flévy : Demande de subvention AMITER**
- 4. Bâtiment ALSH Flévy : Demande de subvention Conseil Régional**
- 5. Bâtiment ALSH Flévy : demande de subvention DETR**
- 6. Bâtiment ALSH Flévy : Assurance Dommage Ouvrage**
- 7. Protocole Transactionnel : contentieux DM Concept**

POINT 1 : BÂTIMENT ALSH FLÉVY – RÉACTUALISATION HONORAIRES MOEU et BET

DCS N°10/2016

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'accueil de loisirs sans hébergement sur le ban communal de Flévy, le Président informe le Comité Syndical que l'estimation du coût global de construction du projet a été revue à la hausse. En effet, le projet a été estimé dans un premier temps à **700 000 € HT** (base de l'appel à candidature) pour passer à un montant de **937 902 € HT**.

Par conséquent, les honoraires de maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études techniques étant indexés sur le coût hors taxes des travaux, il convient de redélibérer pour ajuster le montant des honoraires.

Les tableaux suivants reprennent les honoraires rectifiés ainsi que les phases supplémentaires:

VENTILATION DES HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

1/ TRANCHE FERME

PHASES	Montant HT des honoraires	A. CONCEPT - Sarl d'Architecture		OMNITECH - BE structures		LOUVET - BE fluides		VENATHEC - BE acoustique	
		%		%		%		%	
Diagnostic	675,64	50,00%	337,82	25,00%	168,91	25,00%	168,91	0,00%	0,00
Etudes d'Avant projet Sommaire	1 520,19	14,74%	224,12	20,00%	304,04	20,00%	304,04	45,26%	688,00
Etudes d'Avant projet Détaillé	2 871,48	22,46%	645,03	22,00%	631,72	22,00%	631,72	33,54%	963,00
Etudes de projet	3 209,30	24,26%	778,58	20,00%	641,86	20,00%	641,86	35,74%	1 147,00
Total HT TRANCHE FERME	8 276,61	23,99%	1 985,54	21,10%	1 746,53	21,10%	1 746,53	33,81%	2 798,00

2/ TRANCHE CONDITIONNELLE

ACT	1 182,37	14,33%	169,42	20,00%	236,47	20,00%	236,47	45,67%	540,00
VISA	1 520,19	24,48%	372,12	20,00%	304,04	20,00%	304,04	35,52%	540,00
DET	4 729,49	70,00%	3 310,64	15,00%	709,42	15,00%	709,42	0,00%	0,00
AOR	1 182,37	21,47%	253,90	10,00%	118,24	10,00%	118,24	58,53%	692,00
Total HT TRANCHE CONDITIONNELLE	8 614,43	47,67%	4 106,08	15,88%	1 368,17	15,88%	1 368,17	20,57%	1 772,00

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

TOTAL H.T.	16 891,04		6 091,63		3 114,71		3 114,71		4 570,00
TVA 20 %	3 378,21		1 218,33		622,94		622,94		914,00
TOTAL TTC	20 269,25		7 309,95		3 737,65		3 737,65		5 484,00

VENTILATION DES HONORAIRES

Montant estimatif des travaux : 937 902,00€ HT



1/ TRANCHE FERME

Mission EXE1 chiffrée à 1,50% du montant estimatif des travaux
Mission DEM chiffrée à 0,70% du montant estimatif des travaux

PHASES	Montant HT des honoraires	A. CONCEPT - Sarl d'Architecture		OMNITECH - BE structures		LOUVET - BE fluides		VENATHEC - BE acoustique	
		%		%		%		%	
EXE 1	14 068,53	30,00%	4 220,56	35,00%	4 923,99	35,00%	4 923,99	0,00%	0,00
DEM (définition et choix des équipements mobiliers)	6 565,31	100,00%	6 565,31	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Total HT TRANCHE FERME	20 633,84	52,27%	10 785,87	23,86%	4 923,99	23,86%	4 923,99	0,00%	0,00

2/ TRANCHE CONDITIONNELLE

Mission EXE 2 chiffrée à 0,20% du montant estimatif des travaux
Mission OPC chiffrée à 1,20% du montant estimatif des travaux

EXE 2	1 875,80	30,00%	562,74	35,00%	656,53	35,00%	656,53	0,00%	0,00
OPC	11 254,82	100,00%	11 254,82	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Total HT TRANCHE CONDITIONNELLE	13 130,63	90,00%	11 817,57	5,00%	656,53	5,00%	656,53	0,00%	0,00

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

TOTAL H.T.	33 764,47		22 603,44		5 580,52		5 580,52		0,00
TVA 20 %	6 752,89		4 520,69		1 116,10		1 116,10		0,00
TOTAL TTC	40 517,37		27 124,13		6 696,62		6 696,62		0,00

Mission de base suivant acte d'engagement à 7,10%

Mission EXE1 + DEM à 2,20%

SOIT au global BASE + EXE1 + DEM à 9,30%

Mission EXE2 + OPC à 1,40%

SOIT au global BASE + EXE total + DEM + OPC à 10,70%

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'annuler** la délibération N°02/2016 du 22 février 2016
- **De valider** l'avenant de la mission de base pour un montant de **16 891,04 € HT** eu égard l'augmentation du montant du projet
- **De valider** un avenant pour intégrer une phase « d'exécution » (EXE 1) et une phase « définition et choix d'équipement mobilier » sur la tranche ferme et d'intégrer une phase « d'exécution » (EXE 2) et une phase « Ordonnancement, Pilotage et Coordination » (OPC) sur la tranche conditionnelle. Le montant total de cet avenant est de **33 764,47 € HT**.
- **Autorise** le Président à signer tout document afférant à cette décision.

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'accueil de loisirs sans hébergement sur le ban communal de Flévy, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **De solliciter** Mme la Députée dans le cadre de l'enveloppe parlementaire pour une subvention de 8 000 € afin de financer l'équipement en mobilier de l'opération « construction d'un accueil de loisirs sans hébergement »
- **D'approuver** le plan de financement annexé à la présente délibération
- Qu'en cas de défaillance du partenaire financier, le SIAS de la Rive Droite se substituera à lui et supportera cette charge supplémentaire

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'accueil de loisirs sans hébergement sur le ban communal de Flévy, le Comité Syndical décide, à l'unanimité:

- **D'adopter** le projet de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement sur le ban communal de Flévy
- **De réaliser** le projet
- **D'approuver** le plan de financement annexé à la présente délibération
- **D'adhérer** au dispositif AMITER du Conseil Départemental de la Moselle
- **De solliciter** le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER pour une subvention de **224 910,18 €** afin de financer l'opération « construction d'un accueil de loisirs sans hébergement »
- **De s'engager à maintenir** la propriété de l'ouvrage dans le domaine public de la collectivité pour une durée minimale de 10 ans
- Qu'en cas de défaillance du partenaire financier, le SIAS de la Rive Droite se substituera à lui et supportera cette charge supplémentaire

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'accueil de loisirs sans hébergement sur le ban communal de Flévy, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'adopter** le projet de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement sur le ban communal de Flévy
- **D'approuver** le plan de financement annexé à la présente délibération
- **De solliciter** la Région Grand Est dans le cadre du dispositif Pôle d'Appui aux Territoires pour une subvention de **252 820,39 €** afin de financer l'opération « construction d'un accueil de loisirs sans hébergement »
- Qu'en cas de défaillance du partenaire financier, le SIAS de la Rive Droite se substituera à lui et supportera cette charge supplémentaire

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'accueil de loisirs sans hébergement sur le ban communal de Flévy, le Président rappelle à l'assemblée que le montant du projet a été revu à la hausse. A cet effet, il convient de revenir sur la délibération N°1/2016 du 22 février 2016 concernant la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) en réajustant le tableau de financement suivant :

Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite - 57300 TREMERY				
BUDGET PREVISIONNEL INVESTISSEMENT BATIMENT ALSH SITE FLÉVY - PHASE PRO (PROJET)				
DESIGNATION	DEPENSES	DESIGNATION	RECETTES	%
	Montant HT		Montant HT	
CONSTRUCTION				
Lot 1 - Démolition - Gros Œuvre	197 261,00 €	CAF de la Moselle	189 000,00 €	16,80
Lot 2 - VRD - Espaces verts	172 048,00 €	Région Grand Est	252 820,39 €	22,49
Lot 3 - Charpente - Structure bois - Couverture tuiles	138 981,50 €	Conseil Départemental	224 910,18 €	20,00
Lot 4 - Couverture Zinc - Bardage	51 719,00 €	Sous-Préfecture (DETR)	224 910,18 €	20,00
Lot 5 - Menuiseries extérieures	27 200,00 €	Syndicat Intercommunal d'Action Sociale	224 910,18 €	20,00
Lot 6 - Serrurerie	16 250,00 €			
Lot 7 - Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds	63 000,00 €			
Lot 8 - Menuiseries intérieures bois	57 000,00 €			
Lot 9 - Électricité	70 869,00 €			
Lot 10 - Chauffage - VMC	100 267,00 €			
Lot 10 - Plomberie - Sanitaires				
Lot 11 - Revêtement sol durts faïence	18 875,33 €			
Lot 12 - Peinture	12 605,78 €			
Lot 13 - Sol souple	9 626,04 €			
Sous-total 1	937 902,65 €			
HONORAIRE MAITRISE D'ŒUVRE				
Mission base Tranche ferme	66 591,04 €			
Mission EXE Tranche conditionnelle	33 764,47 €			
Sous-total 2	100 355,51 €			
FAISABILITE				
Etude de faisabilité	1 500,00 €			
Sous-total 3	1 500,00 €			
ETUDE D'IMPLANTATION				
Études des réseaux	4 500,00 €			
Étude de sol	2 720,00 €			
Étude topographique	2 300,00 €			
Sous-total 4	9 520,00 €			
FONCIER				
Acquisition du terrain	9 000,00 €			
Sous-total 5	9 000,00 €			
ASSURANCES				
Dommages ouvrage (DO)	9 686,88 €			
Tous risques chantier (TRC)	2 325,00 €			
Responsabilité civile (RC)	930,00 €			
Sous-total 6	12 941,88 €			
BUREAU DE CONTRÔLE				
Bureau de contrôle technique	4 190,00 €			
Bureau de contrôle SPS	3 000,00 €			
Sous-total 7	7 190,00 €			
ÉQUIPEMENT DIVERS BÂTIMENT				
Équipement mobilier	14 448,89 €	Enveloppe parlementaire	8 000,00 €	0,71
Équipement cuisine (office propre)	14 572,00 €			
Équipement de cuisine (office sale)	11 145,00 €			
Équipement informatique	5 975,00 €			
Sous total 8	46 140,89 €			
TOTAL GENERAL HT	1 124 550,93 €	TOTAL GENERAL HT	1 124 550,93 €	100,00
TVA 20 %	224 910,19 €	TVA 20 %	224 910,19 €	
TOTAL GENERAL TTC	1 349 461,12 €	TOTAL GENERAL TTC	1 349 461,12 €	

Le Président, Jacky HOSCHAR

« La part non subventionnée sera financée par les fonds propres du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Décide d'adopter** la modification du coût l'opération pour la construction d'un ALSH à FLÉVY
- **Arrête** les modalités de financement comme exposées ci-dessus.
- **Sollicite** une subvention de **224 910,18 €** au titre de la DETR
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la demande de subvention DETR.

Dans le cadre de la construction du bâtiment d'Accueil-Loisirs de Flévy, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de souscrire un contrat d'assurance dommage ouvrage
- **Donne pouvoir** au Président de consulter différentes compagnies d'assurance et de signer le contrat correspondant avec la compagnie la mieux-disante.

Protocole indexé à la présente délibération.

Le Président rappelle à l'Assemblée l'historique du dossier relatif à la contractualisation avec la société DM Concept. Eu égard la situation actuelle, il convient désormais que le Comité Syndical prenne une délibération relative à l'approbation de la conclusion d'un protocole transactionnel avec la société E.U.R.L DM CONCEPT et à l'habilitation donnée au Président pour signer ce protocole.

LE BUREAU DELIBERANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de l'Action Sociales et des Familles ;
- VU** les articles 2044 et suivants du code civil ;
- VU** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale ;
- VU** le contrat conclu le 5 avril 2012 entre le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et l'E.U.R.L DM CONCEPT ;
- VU** le projet de protocole ci-annexé ;

CONSIDERANT qu'un litige est né du fait des malfaçons et des anomalies contenus au sein du logiciel développé par l'E.U.R.L DM CONCEPT ;

CONSIDERANT qu'il convient de résoudre par la voie du protocole transactionnel les conséquences de la rupture contractuelle entre le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite et l'E.U.R.L DM CONCEPT ;

CONSIDERANT que le protocole transactionnel vise à fixer les droits concédés par l'E.U.R.L DM CONCEPT au SIAS/CIAS de la Rive Droite s'agissant du logiciel et du portail Internet développés afin que le SIAS/CIAS puisse en poursuivre l'utilisation ;

CONSIDERANT que le protocole transactionnel vise à régler les relations financières entre les parties et à préciser les droits d'usage concédés au CIAS et le droit de commercialisation dont bénéficie l'E.U.R.L DM CONCEPT sur le logiciel développé ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

Article 1 : **Approuve** la conclusion du protocole transactionnel ci-annexé.

Article 2 : **Habilite** le Président à signer ce protocole.

La séance est levée à 8h45

Le Président,

Jacky HOSCHAR

Affichage fait le 22 juin 2016

Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Comité Syndical du 21 juin 2016

NOM Prénom	Présence	Procuration à	Signature
HOSCHAR Jacky	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
LAPOIRIE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
HOZÉ Michel	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input checked="" type="checkbox"/> Absence excusée	BESOZZI Daniel	
LALLIER Solange	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
DEKHAR Nadia	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
BESOZZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		